

NOTE TECHNIQUE NOVOCLIMAT

| | |
|--|------------|
| DATE DE LA NOTE (AAAA – MM – JJ) | 2014-03-10 |
|--|------------|

| Applicable à | |
|--------------|----------------|
| X | 2.0 - Maison |
| X | 2.0 - PBM |
| | Original - GBM |

OBJET DE LA NOTE

Conduits de ventilation passant dans un garage chauffé pour alimenter la pièce située au-dessus

Explication de la situation :

Nous avons remarqué un problème dans nos exigences relatives à la valeur isolante demandée pour les conduits de ventilation qui passent dans le plafond ou à l'intérieur d'un garage chauffé pour alimenter une pièce chauffée au-dessus. En effet, le tableau 3.4.8.11 indique qu'aucune isolation n'est nécessaire lorsqu'un conduit de ventilation passe dans un espace chauffé. La définition d'un espace chauffé dans nos exigences Novoclimat 2.0 se lit comme suit :

Chauffé ou non chauffé : tout garage de stationnement muni de dispositifs de chauffage permettant de conserver l'intérieur de cet espace à une température supérieure au gel est considéré comme chauffé.

Donc, un conduit pouvait être non isolé et passer dans un garage chauffé à 1°C. Cela pourrait causer de nombreux problèmes de confort, de condensation, etc.

Changements apportés

Les exigences seront modifiées afin que, dans le cas d'un garage chauffé, les conduits de ventilation passant au plafond pour se rendre dans la pièce au-dessus doivent :

- être recouverts d'une gaine isolante ayant une valeur isolante d'au moins R-8, munie d'un pare-vapeur aluminisé;
- passer dans un plan d'isolation ou au-dessus, ou dans une retombée isolée; **et**
- être isolés de façon à ce qu'on atteigne, entre le conduit et le garage, au moins 55 % de la valeur isolante totale demandée dans la partie 11 pour les planchers au-dessus d'un garage chauffé.

Le pourcentage de 55 % d'isolation demandé peut inclure la valeur de la gaine isolante du conduit.

Par contre, il sera toujours impossible de passer les conduits à la verticale dans le plan d'isolation d'un mur donnant sur le garage chauffé ou dans le plafond d'un garage non chauffé.

Note :

Voir les deux exemples de l'annexe qui montrent des façons de faire acceptées. Si une façon de faire vous semble incertaine, n'hésitez pas à consulter l'équipe technique.

ANNEXE

